



MRC de
L'Islet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE L'ISLET

La population de la MRC de L'Islet est informée de l'entrée en vigueur en date du 17 avril 2019 du «*Règlement numéro 01-2019 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de L'Islet*».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de L'Islet, situé au 34A, rue Fortin à Saint-Jean-Port-Joli.

Donné à Saint-Jean-Port-Joli, ce 17^e jour du mois d'avril 2019.

PATRICK HAMELIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL